

Lieux d'enquête

et permanences (sans rendez-vous)

St-Etienne de St-Geoirs

Siège de Bièvre Isère Communauté, 1 avenue Roland Garros

Horaires de consultation du dossier

Du lun. au ve. 8h30-12h et 13h30-17h

Permanences de la commission d'enquête

- le 12/04 de 9h à 12h • le 23/04 de 13h30 à 16h30
- le 29/04 de 16h30 à 19h30
- le 9/05 de 12h à 15h

La Côte St-André

Maison de Services Au Public, 24 avenue Jongkind

Horaires de consultation du dossier

Du lun. au jeu. 9h-12h et 13h30-17h • Ve. 9h-12h et 13h30-16h30

Permanences de la commission d'enquête

- le 8/04 de 13h30 à 16h30
- le 17/04 de 9h à 12h • le 25/04 de 17h à 20h
- le 3/05 de 12h à 15h

Faramans, Mairie, 135 montée de l'Eglise

Horaires de consultation du dossier

Lun., ma., jeu. et ve. 8h30-11h15 et 13h30-15h30 (fermée le 23/04)

Permanences de la commission d'enquête

- le 13/04 de 8h30 à 11h30
- le 2/05 de 13h30 à 16h30
- le 10/05 de 8h30 à 11h30

Champier, Mairie, 900 route des Alpes

Horaires de consultation du dossier

Lun. et jeu. 8h-10h et 14h-15h30 • Ma. et ve. 8h-10h et 16h-17h30 • Sa. 9h30-11h30

Permanences de la commission d'enquête

- le 15/04 de 8h30 à 11h30
- le 26/04 de 14h30 à 17h30 • le 11/05 de 9h à 12h

Viriville, Mairie, 59 avenue du Dr Turc

Horaires de consultation du dossier

Lun. 8h30-13h et 16h-18h • Ma. et jeu. 8h30-13h • Ve. 8h30-13h et 14h-16h

Permanences de la commission d'enquête

- le 17/04 14h-17h
- le 23/04 9h-12h • le 29/04 9h à 12h

Et après l'enquête publique ?

Vos remarques

seront étudiées par la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions

de la commission d'enquête seront publiés

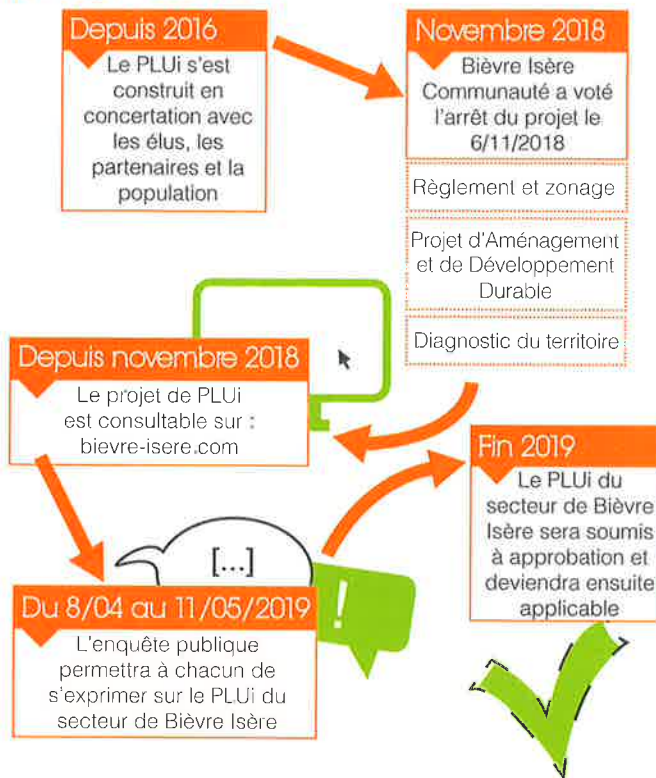
Bièvre Isère Communauté finalisera son projet PLU

en s'appuyant sur les conclusions de l'enquête publique

Le PLU sera soumis à approbation fin 2019

et entrera ensuite en application

Le PLU du secteur Bièvre Isère : une construction progressive



PLUⁱ

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Bièvre Isère Communauté

Mon guide de l'enquête publique

SECTEUR BIÈVRE ISÈRE

Du 8 avril au 11 mai 2019

Pôle aménagement du territoire
04 74 20 98 30

Bièvre isère
COMMUNAUTÉ

Les communes concernées par cette enquête publique



L'enquête publique concernant le PLUi du secteur de la Région Saint-Jeannaise (Artas, Beauvoir de Marc, Châtonnay, Culin, Lieudieu, Meyrieu les Etangs, Royas, Saint-Agnin sur Bion, Saint-Jean de Bournay, Sainte-Anne sur Gervonde, Savas-Mépin, Tramolé et Villeneuve de Marc) aura lieu prochainement.

Elle fera l'objet d'une communication spécifique.

L'enquête publique Pourquoi ? Comment ?

Une enquête publique, qu'est ce que c'est ?

Après trois années d'élaboration, le projet de PLUi du secteur Bièvre Isère a été arrêté par le conseil communautaire le 6 novembre 2018. Il va désormais être soumis à l'avis de la population dans le cadre de l'enquête publique. Cette démarche réglementaire consiste à informer les habitants, à recueillir leurs observations et propositions.

Quels documents seront consultables ?

Le PLUi, tout comme le PLU, est un document constitué de plusieurs pièces.

Outre les pièces administratives, le rapport de présentation et les annexes, il comporte :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- le règlement écrit et graphique
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- les avis des personnes publiques associées
- **les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales qui sont également soumis à l'enquête publique.**

Le rôle des commissaires enquêteurs

Une commission d'enquête composée de 5 commissaires enquêteurs a été nommée pour ce PLUi.

Désignés par le tribunal administratif, les commissaires enquêteurs veillent en toute indépendance à la bonne information du public et au respect de la procédure. Ils tiendront des permanences pour vous présenter les différentes pièces du PLUi et pour recevoir vos requêtes. A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport intégrant les observations du public ainsi qu'un avis argumenté.

Ces éléments pourront générer un ajustement du projet avant son approbation finale.

Du 8 avril au 11 mai 2019 Je m'informe et je participe

Tous les documents de l'enquête publique sont consultables

Depuis
chez
moi

www.bievre-isere.com/ms/plui

Dans les
5 lieux
d'
enquête

- Mairies de Champrier, Faramans, Virville
- Siège de Bièvre Isère Communauté à Saint-Etienne de Saint-Geoirs
- Maison des Services Au Public à La Côte Saint-André

En complément, des permanences des commissaires enquêteurs (sans rendez-vous) sont organisées sur le secteur concerné par l'enquête pour des temps d'échange individuels (voir rubrique permanences).

3 possibilités pour contribuer



Je consigne mes observations sur le **registre papier** de l'enquête publique disponible dans chacun des 5 lieux de l'enquête cités ci-dessus



J'adresse un **courrier** :
A l'attention de M. le Président de la commission d'enquête Bièvre Isère Communauté Grenoble Air Parc
1 avenue Roland Garros
38 590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs



Je peux déposer mes remarques par **voie numérique**.
Lien et informations sur le site :
www.bievre-isere.com/ms/plui